

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DES COUTURES DU 14 DECEMBRE 2016

Elus présents :

Tony Di Martino, Maire
Catherine Denis (Maire Adjointe en charge de la propreté, cadre de vie, tourisme)
Christiane Pesci (Maire Adjointe chargée des espaces verts, environnement, Agenda 21)
Maxime Bressoles (Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) des Coutures)
Olivier Taravella (Finances, Président de la commission d'appel d'offres, Marchés)
Pierre Sardou (Conseiller communautaire, Président de l'OPH)

Les référents du conseil de quartier présents :

Fodé Soumah
Nathalie Mangeot
Jeannine Haiduc
Emmanuel Nicolas
Marie Claude Debain

Les débats ont été conduits par Nathalie Mangeot.

A la demande de la municipalité et avec l'accord du conseil, le premier point sera consacré au budget participatif.

- 1) Budget Participatif
- 2) Retours sur les évacuations de squats et sur les travaux de voirie de cet été
- 3) Présentation du nouveau projet tri-annuel du centre de quartier (directeur du centre + éventuelle intervention d'un jeune usager du centre)
- 4) Questionnement sur l'accès à la Culture dans le quartier
 - possibilité de créneaux de cours du conservatoire de musique
 - possibilité d'implantation d'une antenne de la médiathèque au centre de quartier
- 5) Point sur les questions de sécurité
 - squat de la maison appartenant à la ville au 2 impasse du Ruisseau
 - dégradation des accès au square Varlin
 - enlèvement des barils de produits chimiques dangereux au 68 rue Edouard Vaillant
 - avancé du dossier sur le futur commissariat de plein droit
- 6) Point stationnement / voirie
 - enlèvement des voitures ventouse
 - problématique des garages de réparation automobile clandestins
 - éclairage et circulation sur les trottoirs rue Victor Hugo
 - nettoyage des tags
 - Stationnement payant
- 7) Point sur l'avancée des travaux au 50 rue Edouard Vaillant

- 8) Point à date du projet de nouvelle école
- 9) Problématique des séniors
 - comment la ville communique auprès d'eux ?
 - quels moyens sont mis en place concernant leur mobilité ?
- 10) Questions diverses :
 - Projet concernant la maison appartenant à la ville au 2 Impasse du ruisseau

1) Budget participatif :

Comme il avait été annoncé la municipalité a étudié les projets déposés par les habitants des Coutures dans le cadre du Budget participatif annuel de 30.000 €.

Seuls 4 projet ont été déposés aux Coutures ce qui est peu. L'explication vient peut-être du fait qu'il s'agissait du premier budget participatif de la commune et que la communication autour de ce dernier a été relativement faible (l'an prochain, parmi les pistes évoquées pour une meilleure communication, la municipalité pense à un site internet ou un onglet spécifique sur le site de la ville). Deux projets ont été retenus (il devait s'agir de projets d'investissement non de fonctionnement d'où le refus par exemple d'un des projets autour d'un jardin partagé) :

- a) Installation d'une aire de jeux sur le square Eugène Varlin coût estimé : 16.000 €. Cette installation est adoptée à l'unanimité par vote à main levée au conseil de quartier.
- b) Matérialisation d'une piste cyclable rue Gustave Nickles. Cette proposition a donné lieu à discussion au sein du conseil de quartier :
 - Quelle utilité d'une piste cyclable dans une rue si peu longue et sans que cette piste ne soit reliée à piste existante ?
 - Quel coût ?
 - Si le budget de 30.000 € n'est pas dépensé dans l'année y a-t-il un report possible ?
 - Si une seule proposition est votée sans utiliser la totalité du budget de 30.000 euros pour les Coutures, peut-on imaginer que les coutures « verse » le reliquat pour le projet d'un autre quartier non couvert par son budget ?

Le budget ne peut être reporté, mais on pourrait en effet imaginer des transferts entre quartiers.

Sur le coût de la piste cyclable 3 montant selon ce qu'on matérialise cette piste d'une manière ou d'une autre :

- 1- Matérialisation uniquement par bandes rugueuses et signalétique : 1000 €
- 2- Matérialisation par bandes rugueuses et installation de chicanes : 2000 €
- 3- Suppression du stationnement et piste cyclable matérialisée en « dur » : 8000 €

Etant donné la difficulté pour circuler et se garer dans le quartier le Conseil de Quartier vote pour une signalétique à minima.

2) Retour sur les évacuations de squats et sur les travaux de voirie effectués cet été

Le Conseil de Quartier remercie la municipalité pour sa réactivité en ce qui concerne les travaux de voiries engagés cet été pour sécuriser le quartier, même si nous sommes conscients qu'il s'agit parfois de rustines temporaires.

La municipalité annonce qu'un budget va être débloqué en 2017 pour la rue Victor Hugo afin d'en modifier l'éclairage (qui empiète sur un trottoir très étroit) et d'y installer des coussins berlinois afin que cesse le sentiment de marcher au bord d'une autoroute comme c'est aussi le cas dans la rue Etienne Marcel. La municipalité indique aussi qu'un nouveau plan de circulation est prévu dans le quartier. Elle a aussi organisé un tour du quartier avec des représentants du Conseil de Quartier afin de réfléchir au stationnement.

Du côté de la propreté la municipalité indique que 200 poubelles ont été acquises pour la ville.

En ce qui concerne l'évacuation des quats :

En 2016 a été mise en place un dispositif de suivi des populations en errance avec la plateforme ADOMA (insertion par le logement)

3) Présentation du nouveau projet tri-annuel du centre de quartier (directeur du centre + éventuelle intervention d'un jeune usager du centre)

Djaffar OUAKED directeur du centre social et culturel des Coutures présente à partir du diagnostic effectué en 2014 les axes du projet triennal pour le Centre.

Le Centre social des Coutures est un acteur de la vie locale. Les 4300 habitants qui vivent aux Coutures vivent dans de grandes disparités sociales et culturelles.

A partir de ce constat, le Centre Social a proposé des axes prioritaires de travail (agréé par la CAF) :

- a) Inclusion sociale et accès aux droits*
- b) Soutien à la vie associative*
- c) Animations en direction des familles*
- d) Education et fonction parentales*

22 actions sont engagées autour de ces axes avec par exemple :

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : 80 enfants du quartier en bénéficient*
- Accompagnement des familles : en 2014, 30 % des actions des services sociaux de Bagnolet étaient faites en direction des habitants du quartier des Coutures. Le Centre Social accompagne notamment les familles dans les télé-procédures leur permettant ainsi un accès aux droits*
- Le centre social et culturel est aussi une maison de services et accueille des ateliers pour initier des projets allant dans le sens de l'intérêt général, pour faire avec et agir ensemble...*
-

Le centre est ouvert du lundi au samedi de 9h à 21h00.

Le conseil de quartier remercie Djaffar Ouaked et soulève à nouveau la question de la participation de plus jeunes gens au Conseil de quartier. Il serait bien que ces derniers viennent pour dire ce qu'ils font dans le quartier. Lors d'un des premiers Conseil, l'association « Les couturiers » (association sportive en auto-gestion) qui venait d'être créée était venue se présenter. Nous savons qu'il n'est pas aisé pour des jeunes gens de s'exprimer devant une assemblée d'adultes mais nous souhaiterions vraiment qu'il y ait plus d'échanges.

Mandana SAEIDI AKBARZADEH adjointe au maire à la vie sociale des quartiers, à la jeunesse et à la démocratie participative (El Miloud Kanfoudi ayant repris l'éducation et les affaires scolaires), atteste qu'en effet il y a peu d'échanges aux Coutures avec les plus jeunes alors qu'ils participent à de nombreuses activités. Des voyages ont été organisés à Londres et à Barcelone, des lycéens participent au soutien scolaire ou à la distribution de repas etc.

Elle raconte l'expérience qu'elle a pu vivre dans le quartier du plateau et propose des pistes afin que plus d'échanges puissent avoir lieu.

4) Questionnement sur l'accès à la culture dans le quartier

La direction à la culture de Bagnoletr travaille à « amener » la culture dans la ville de Bagnoletr. A titre d'exemple le projet CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) qui va être déployé de janvier à juillet 2017. Il y a aussi le festival Banlieue Bleue au mois de mars 2017 avec des ateliers organisés avec radio Nova.

Le conseil de Quartier constate néanmoins qu'il y a peu d'accès à la culture aux Coutures (il n'y a même plus de bibliothèque) et que pour accéder aux services publics type médiathèque ou conservatoire les transports ne sont pas adaptés et/ou chers. Il souligne que c'est aussi un problème pour l'école et les enseignants qui souhaiteraient participer à des projets de lecture ou musicaux.

Le Conseil de quartier signale aussi que les enfants de la classe CHAM du collège Politzer est obligée de se rendre par ses propres moyens au conservatoire qui n'est pas très accessible depuis les Coutures.

La municipalité répond qu'elle réfléchit depuis longtemps à un circuit de transport public mais que les négociations avec le STIF sont forcément longues. Il y a aussi la possibilité d'organiser « des visites » de professionnels du conservatoire à l'école ou au centre des Coutures.

Un projet d'accompagnement des enfants à la médiathèque est aussi évoqué ainsi qu'un système d'échanges et de portage de malles (avec des livres) avec la médiathèque.

5) et 6) Points sur les questions de sécurité, de stationnement et de circulation

- circulation rue Etienne Marcel et alentours
- enlèvement des barils de produits chimiques dangereux au 68 rue Edouard vaillant
- Stationnements sauvages, stationnements payants...
- avancée du dossier sur le futur commissariat de plein droit
- dégradation des accès au square Varlin

- **La circulation dans la rue Etienne Marcel est compliquée et très dangereuse :**

Cette rue est compliquée à « gérer » dans la mesure où elle est à cheval entre Montreuil et Bagnolet. La municipalité tente de pousser Montreuil à participer activement à la réflexion sur cette rue, sachant qu'elle se trouve aussi au cœur du PNRQAD. Il faut refaire la chaussée et installer des ralentisseurs. Cela devrait être budgété en 2017. La municipalité lance aussi un marché public pour le marquage et le balisage au sol.

- **La circulation autour des abords du Périphérique et la rue Edouard Vaillant :**

Dans le cadre de la consultation sur le réaménagement de la porte de Montreuil (dont la mise en place devrait aboutir d'ici 3 à 4 ans) il y a une réflexion à ce sujet avec une révision de la circulation et la probable remise à la circulation à double sens de l'avenue du Professeur André Lemierre.

- **Enlèvement des barils de produits chimiques :**

Une mise en demeure a été envoyée par la municipalité pour leur retrait.

- **Le stationnement sauvage :**

Les PV sont à la hausse et à partir de 2018 le montant des amendes sera fixé par les municipalités (dépenalisation).

Le nombre d'enlèvement des voitures ventouses a également augmenté avec les opérations « coup de poing » sur les points noirs de la ville.

- **Tranquillité publique et propreté :**

Monsieur Pierre-André DURAND, nouveau préfet de la Seine-Saint-Denis a pris ses fonctions le 19 septembre 2016. Il milite pour la mise en place d'une brigade de sécurité renforcée. La municipalité est aussi en contacts réguliers avec Bruno Leroux (ancien député de Seine-Saint-Denis et ministre de l'intérieur) qui connaît bien le département. La mise en place d'un commissariat de plein exercice est à négocier avec l'Etat.

Sur la question de la police municipale il y a débat car dans ce cas la police nationale serait beaucoup moins présente et c'est un problème car la commune « couvrirait » en quelque sorte le désengagement de l'Etat.

A Bagnolet il y a 3 postes de policiers municipaux à pourvoir (ce qui est différent d'une police municipale). 13 ASVP vont être accrédités « police de l'environnement » dont 2 dès janvier 2017.

4 caméras vidéo vont être installées par la préfecture de police de Paris (en accord avec la ville) sur des axes stratégiques.

En ce qui concerne la propreté, la municipalité va mettre en place des camions mobiles pour pallier aux incivilités de propretés. Il y a aussi une campagne de prévention qui a été lancée.

A Paris par exemple il y a une application de géolocalisation des encombrants qui permet justement aux agents de se déplacer à bon escient.

Pour la dégradation du mobilier urbain, la municipalité envisage d'étudier la mise en place de mobilier urbain à mémoire de forme (notamment pour les potelets de trottoirs...).

- Dégradation des accès au square Eugène Varlin :

*Propreté : il y a une intervention 2 fois par semaine (mardi -jeudi) et il est compliqué d'intervenir plus
La fermeture du square est en revanche un gros problème le cadenas est systématiquement vandalisé et cassé.*

La réalité est qu'il faut que les Bagnoletais réinvestissent ce square (et l'investissement lié au budget participatif est en ce sens une bonne chose) pour ne pas laisser la place aux quelques personnes qui le vandalisent. Il faut aussi envisager une mise à plat de sa végétalisation.

7) Point sur l'avancée des travaux prévus au 50 rue Edouard vaillant

Il est apparemment prévu dans le cadre des travaux une augmentation des loyers. Dans quelle mesure cette dernière sera supportable pour les habitants du 50 ?

Monsieur Pierre Sardou (président de l'OPH) indique qu'en effet lorsqu'il n'était prévu que 2,1 millions de travaux cela n'impliquait pas d'augmentation de loyer. Etant donné que nous sommes passés (à la demande des habitants) à 4 millions de travaux impliquant une véritable réhabilitation du 50, il y aura en effet une augmentation des loyers.

Si une majorité de locataires s'oppose aux travaux de réhabilitation (impliquant donc une hausse des loyers) ces derniers ne seront pas possibles.

Pour l'instant le travail sur le deuxième ascenseur n'est pas encore fait. Les VMC en revanche ont été installées.

Le coût total pris en charge par l'OPH est de 3,625 millions. Actuellement le loyer est de 2,734 €/m² de surface corrigée (loi de 1948). Le loyer après réhabilitation passerait à 3,679 €/m² de surface corrigée. Cela donnerait pour un T3 de 67 m² soit 106 m² de surface corrigée le passage d'un loyer de 290 € à 390 €.

Le Conseil de quartier signale une augmentation non négligeable !

Monsieur Sardou signale que ce loyer est donné hors APL et que l'APL prendra en compte cette augmentation.

Il indique que nous sommes en phase terminale de concertation. Début 2017 le maître d'oeuvre sera choisi. Les travaux devraient commencer fin 2017.

Chaque locataire recevra une fiche indiquant son loyer actuel et présentant ce que sera son loyer futur réel à décaisser c'est-à-dire en tenant des APL.

Selon une procédure règlementaire, la consultation durera 1 mois, si 50 % des locataires disent « NON », la réhabilitation totale ne pourra pas se faire. Les locataires qui ne répondent pas seront réputés avoir répondu « OUI ».

La hausse se fera progressivement à savoir : 10% du loyer à la fin de travaux puis 10 % 6 mois plus tard.

En ce qui concerne la sécurité : l'OPH est dans l'attente du diagnostic de la police pour la mise ne place d'installations particulières.

Des actions ont été engagées contre les « nourrices » avec des procédures d'expulsions de locataires pour troubles de jouissance. Ces expulsions sont faites à la demande de l'OPH avec l'accord de la municipalité. L'ensemble de ces procédure a été lancé mais le tribunal de Bobigny faute de moyens à 3 ans de retard sur les dossiers en cours.

8) Point à date Travaux école Jules Ferry

Une réunion a eu lieu invitant l'ensemble du personnel enseignant la direction des écoles et les parents. Cela a permis des clarifications quant à l'action du groupe de travail auquel participent les directions des écoles, la municipalité, les agents municipaux, l'inspection et des représentants de parents.

Une réunion publique est prévue en janvier pour présenter le résultat de l'étude de faisabilité.

9) Problématique des séniors

Comment la ville communique t'elle auprès d'eux ? Quels moyens sont mis en place pour leur mobilité ?

Le prix des transports à Bagnolet est un sujet. Pour obtenir des aides il faut s'inscrire auprès du CCS (Service Communale d'Action Sociale) en téléphonant au 01 49 93 60 36.

Il y a aussi un service spécial le BAJOLIB' Le nouveau service municipal de transport pour les personnes à mobilité réduite de + 60 ans. Chaque trajet coûte de 1 à 5 € et il faut réserver assez en amont.

La municipalité réfléchit aussi (comme le problème a déjà été évoqué en début de réunion sur l'accessibilité aux services publiques de la ville à partir du quartier des Coutures) avec le STIF et Est-Ensemble pour un projet de déplacement et de circuit d'un Bajobus. Enfin de la même manière il y a une réflexion sur le trajet des certaines lignes de bus et sur leur renforcement.

10) Questions diverses

Y a-t-il un projet concernant la maison appartenant à la ville au 2 Impasse du Ruisseau ?

Une procédure d'expulsion est en cours, il s'agit d'un actif privé de la ville. Il y aura probablement une cession sur la base d'un projet qui sera soumis à l'avis de la population.

*En février 2017, une stratégie globale du patrimoine communale sera élaborée, la ville sera accompagnée par **Grand Paris Aménagement** (établissement public à caractère industriel et commercial aux 4 métiers : études et montage d'opérations, ingénierie foncière etc) comme assistant à maîtrise d'ouvrage.*